

## Notre réponse à Monsieur l'abbé Rioult concernant certains points essentiels



Il y a quelques mois, plusieurs prêtres français se détachaient de la FSSPX pour avoir osé remettre en cause la politique de Mgr Fellay envers le Vatican. Parmi eux figure Mr l'abbé Rioult, qui, tout en son honneur, est devenu depuis non *una cum*. Malheureusement, il apparaît que de nombreuses erreurs subsistent dans son discours. Récemment interviewé à Paris, le 6 octobre 2013, nous pensons qu'il est utile de revenir sur certains points avancés par ce prêtre d'autant plus qu'il assure maintenant de façon épisodique l'aumônerie des religieuses de Crézan.

- Pélage : *L'église conciliaire semble avoir fait des grands pas en avant avec François et avec sa vitesse et originalité ; il est difficile de dire où elle en sera demain. Si Mgr Lefebvre l'a déclaré schismatique (l'église conciliaire) mais reconnaissait quand même l'autorité de ceux qui se trouvent à sa tête, n'est-il peut-être pas temps de déclarer ses chefs comme dépourvus de toute autorité catholique ?*

- Abbé Rioult : **Pour moi c'est de l'ordre de l'opinion. Je ne sais pas ce qu'il est réellement ce François.** Ce dont je suis certain, c'est que je ne suis pas en communion avec lui. Ce sont des faits publics qui me donnent cette résolution pratique du problème : je peux conclure, je dois conclure ainsi. **Mais je n'ai pas les compétences théologiques et encore moins l'autorité pour dire avec certitude que cette personne est ceci ou cela.** Là, c'est ma faiblesse, je suis limité, je ne suis pas un grand théologien, voilà ! Et l'histoire de l'Eglise et la théologie montrent que l'Eglise a vécu pendant des siècles avec des opinions théologiques qui ont été incompatibles entre elles (sur la grâce, sur d'autres problèmes théologiques), pendant des siècles, tant qu'il n'y avait pas un jugement définitif et autorisé de l'Eglise. L'Eglise a vécu avec des opinions

théologiques contradictoires. Eh bien je pense qu'aujourd'hui nous vivons le mystère d'iniquité et il faut avoir cette charité nécessaire et même cette humilité intellectuelle d'accepter diverses explications tant que l'Eglise n'aura pas tranché avec autorité. Acceptons les opinions même si elles sont contradictoires mais que cela n'empêche pas la dispute théologique et de montrer les faiblesses de tel ou tel argument.

## 1. Première erreur : "C'est de l'ordre de l'opinion"

### a/ La position du sédévacantisme est-elle une opinion ou relève-t-elle d'une conclusion théologiquement certaine ?

Le "sédévacantisme" s'appuie sur deux raisonnements. Cette position ne peut être remise en question car elle découle directement de la doctrine catholique et du magistère infaillible de l'Eglise :

#### 1. L'infailibilité pontificale

- Majeure : Depuis Vatican II, ceux qui nous sont présentés comme Papes enseignent publiquement l'hérésie et s'opposent aux fondements de la religion catholique.
- Mineure : Or, un Pape ne peut pas dévier de la foi. Ceci un dogme de foi enseigné par Notre Seigneur et bien évidemment par les Papes et l'ensemble des docteurs de l'Eglise.
- Conclusion : Par conséquent, Paul VI, Jean-Paul I<sup>o</sup>, Jean-Paul II, Benoît XVI et François ne peuvent pas être des Papes de l'Eglise catholique.

> Plus de précisions [ICI](#)

#### 2. La soumission des fidèles catholiques au Pape

- Majeure : La foi nous commande de rejeter l'enseignement, les réformes et les hérésies des "papes" conciliaires.
- Mineure : Or, il est nécessaire et obligatoire de la part d'un fidèle catholique d'obéir et d'être soumis au Pape quand ce dernier est dans son domaine. Ceci est de foi divine et catholique.
- Conclusion : il est donc absolument certain que les "papes" de Vatican II sont démunis de l'Autorité Pontificale qu'ils devraient posséder.

> Plus de précisions [ICI](#)

**b/ Est-ce important de savoir si François est Pape ? N'est-ce pas plutôt une opinion libre ?**

Citons Mgr Sanborn :

*La question de la papauté de Benoît XVI n'est-elle pas une simple question d'opinion ?*

"Absolument pas. **Notre salut éternel dépend de notre soumission au Pontife romain.** Par conséquent, la question de la papauté de Benoît XVI est d'une importance suprême, et nous devons apaiser nos consciences à ce sujet d'une façon ou d'une autre. Si nous concluons que le Concile Vatican II est en contradiction avec l'enseignement de l'Eglise, alors nous devons refuser de reconnaître Benoît XVI comme vrai Pape. En revanche, si nous concluons que l'enseignement de Vatican II ne constitue pas une modification substantielle de la Foi catholique, alors nous devons reconnaître Benoît XVI comme un vrai Pape et suivre ce qu'il nous ordonne de faire. **Un catholique qui ne se soucie pas de savoir s'il est ou non Pape n'a pas du tout l'esprit catholique. Au contraire, c'est un état esprit de schisme et de rejet de l'autorité.** Durant le Grand Schisme d'Occident, pendant lequel il y a eu trois prétendants au trône pontifical, Saint Vincent Ferrier a condamné ceux qui étaient indifférents quant à savoir qui était le vrai Pape."

Mgr Sanborn ici n'invente rien mais se réfère au magistère de l'Eglise catholique :

Boniface VIII	Pie XI	Pie XII
« Nous déclarons, disons, définissons et prononçons qu' <b>il est absolument nécessaire au salut, pour toute créature humaine, d'être soumise au pontife romain.</b> » (Bulle <i>Unam Sanctam</i> )	«Personne ne se trouve et personne ne demeure dans cette unique Eglise du Christ, à moins de reconnaître et d'accepter, avec <u>obéissance</u> , l'autorité et la puissance de Pierre et de ses légitimes successeurs» (Encyclique <i>Mortalium animos</i> )	« C'est pourquoi <b>nul ne sera sauvé si</b> , sachant que l'Eglise a été divinement instituée par le Christ, il n'accepte pas cependant de se soumettre à l'Eglise ou <b>refuse l'obéissance au Pontife romain</b> , vicaire du Christ sur terre. » ( <i>Lettre du Saint-Office à l'Evêque de Boston, DS 3867</i> )

## 2. Deuxième erreur : "Nous ne sommes pas l'autorité donc nous ne pouvons rien affirmer"

Une chose est d'avoir le pouvoir de dire que les "papes" d'après Vatican II ne sont pas de vrais Papes et une autre chose est d'être obligé, pour garder la foi, de constater qu'ils n'ont pas l'autorité pontificale.

Évidemment, ce n'est pas à des membres de l'Eglise enseignée de prétendre constater publiquement, avec toute l'autorité requise, la vacance du Saint-Siège.

Les "sédévacantistes" n'entendent que **constater** - d'une constatation qui est un jugement privé - qu'aucun des "papes de Vatican II" ne peut être pape en réalité et devant Dieu, car ce que font les "papes de Vatican II", aucun pape ne peut le faire : ni promulguer les Constitutions, Décrets et Déclarations de Vatican II et en maintenir les enseignements qui s'opposent à des jugements du magistère infaillible, ni promulguer et maintenir la "nouvelle messe" qui s'oppose *"en général et dans le détail"* à l'enseignement du Concile de Trente.

Contrairement à ce que dit l'abbé Rioult, il n'est pas utile d'avoir de grandes compétences théologiques pour constater tout ceci et porter la conclusion logique qui s'impose au regard des faits et de la doctrine traditionnelle catholique. Ainsi, l'abbé Rioult a tout à fait la faculté et même le devoir de remettre en cause, d'un jugement privé, la fonction, l'autorité et le respect des Pasteurs incriminés. C'est la foi qui nous le commande.



**« Oui, il est permis et même commandé aux fidèles d'indiquer la raison de leur foi, de tirer les conséquences de celle-ci, de lui trouver des applications, d'en tirer des parallèles et des analogies. Le laïc fidèle a la faculté de faire tout cela, et il l'a d'ailleurs fait à toutes époques sous les applaudissements de l'Église. »**

(Don Felix Sarda y Salavany)

Encore une fois, les "sédévacantistes" n'entendent pas se substituer à ceux qui ont pouvoir sur l'élection et encore moins à l'Eglise enseignante pour porter un jugement autorisé et public sur les "papes de Vatican II", mais porter tout au plus un jugement privé dans ce domaine.

Redonnons la parole à Mgr Sanborn :

*Avons-nous le pouvoir de dire que ces Papes de Vatican II ne sont pas vrais Papes ?*

"Nous n'avons pas le pouvoir de le déclarer légalement. Mais d'autre part, **en tant que Catholiques, nous avons l'obligation** de comparer ce qui est enseigné par le Concile Vatican II avec l'enseignement de l'Église Catholique. **La vertu de Foi exige que nous le fassions**, car la Foi est la sagesse surnaturelle et par conséquent demande que tout soit en conformité avec elle. Si nous n'avons pas fait cette comparaison, nous n'aurions pas la vertu de Foi. Si nous constatons que les enseignements de Vatican II ne sont pas en conformité avec l'enseignement de la Foi Catholique, **nous sommes obligés de rejeter Vatican II, et obligés de conclure que ceux qui le promulguent n'ont pas l'autorité du Christ. Sinon, notre adhésion à l'erreur qui est contraire à la Foi serait la ruine de la vertu en nous, et nous deviendrions hérétiques.** De même, si l'on accepterait l'idée que l'Eglise Catholique a été en mesure de promulguer de fausses doctrines, un mauvais culte et de mauvaises disciplines, nous serions hérétiques. Donc, conclure en privé que Benoît XVI est un hérétique, voire un apostat de la Foi, n'est pas « juger » le Pape au sens où il faut entendre des canonistes et des théologiens. En fait, si l'on ne pouvait même pas penser à la possibilité que le Pape est un hérétique, alors pourquoi de nombreux théologiens parlent-ils de cette possibilité et de ses conséquences ?"

> Lire notre article : [Réfutation concernant la supposée usurpation d'autorité de la position "sédévacantiste"](#)

Quant aux divergences théologiques qui ont existé au cours de l'histoire de l'Eglise, Mr l'abbé Rioult fait fausse route en les évoquant pour justifier sa position.

Certes, l'histoire de l'Eglise nous offre de nombreux exemples de points de vue théologiques différents ; la controverse la plus célèbre reste la confrontation musclée entre dominicains et jésuites concernant la grâce. Tout en rappelant que l'unité dans la foi était l'essentiel, l'autorité de l'Eglise a toujours relativisé ces "*divisions*" de théologiens et a même parfois rappelé à l'ordre les esprits belliqueux. **Car il s'agissait d'opinions théologiques secondaires alors qu'aujourd'hui, nous sommes confrontés à des faits s'opposant directement aux dogmes et aux principes de la foi, condamnés magistère infallible de l'Eglise. Il ne peut donc y avoir de comparaison possible.**

### 3. Troisième erreur : *Messes una cum ou non una cum ? Il y a peu d'importance* affirme l'abbé Rioult. *L'importance est le combat antimoderniste.*

- Pélage : *Autrefois on voyait des sédévancantistes déclarés à côté de ceux qui reconnaissent l'autorité de Paul VI, tous menant la guerre contre les modernistes. Je parle surtout des années 1960 et 1970... En outre nous avons pu entendre l'abbé Grossin (source) et l'association mexicaine Trento (source) proposer la collaboration avec les prêtres de la Fraternité en désaccord avec la direction de celle-ci et voulant toujours mener le combat contre l'église conciliaire. Pensez-vous une telle collaboration souhaitable ? Possible ?*

- Abbé Rioult : "Tout à fait. Je pense qu'il serait bon qu'on retrouve cette liberté d'opinion, et cette collaboration entre toutes les forces catholiques. De même qu'il est dommage que des sédévancantistes refusent la communion avec les *una cum* qui ont la foi et qui luttent contre les modernistes, de même il est injuste que les *una cum* (dont la FSSPX officielle) excommunient concrètement les prêtres non *una cum* dont l'opinion n'est rien moins que théologique. Le problème est unique et aucune théologie n'en a vraiment traité. Il ne s'agit pas de savoir si le pape hérétique reste pape. Nous sommes face à un problème d'une toute autre envergure : l'apostasie de l'Eglise romaine prédite par saint Paul et enseignée par saint Thomas !"

En premier lieu, laissons répondre Mr l'abbé Grossin qui est cité par "Pelage" :

"Je n'ai jamais écrit que je proposais une collaboration entre prêtres "*una cum*" et prêtres "*non una cum*". J'ai proposé de recueillir les prêtres renvoyés, chez moi, s'ils n'avaient pas de maison où aller. Je suis ouvert à la discussion avec eux, mais **je ne mets pas du tout la question du pape et de la messe "*una cum*" au rang des opinions. Ce n'est pas une opinion, c'est une conclusion théologique certaine**, ce qui est beaucoup plus fort et contraignant sans être pour autant un dogme défini, évidemment !

M. l'abbé Rioult n'a pas compris que citer un hérétique notoire au Canon de la Messe est un acte sacrilège. On ne peut pas approuver ceux qui font des sacrilèges publics et encore moins communier à leur sacrilège. Ce n'est pas une question d'opinion."



Il est évident que la question des messes *una cum*<sup>1</sup> ou non *una cum* est essentielle et primordiale : Que Notre-Seigneur soit blasphémé en étant associé au canon de la Messe avec un antichrist, chef d'une nouvelle religion anticatholique, n'est pas un "point de détail" !

Comment peut-on résister d'un côté contre le modernisme et de l'autre être unis avec les modernistes au sein même du saint Sacrifice de la Messe, qui est *"la somme et le centre de la religion chrétienne"* (Pie XII, encyclique *Mediator Dei*) ? Il ne peut y avoir de collaboration entre prêtres et fidèles *una cum* et non *una cum*. Il ne peut y avoir de collaboration entre prêtres et fidèles *una cum* et non *una cum* ; on ne peut s'allier avec des gens qui sont, selon les dires de saint Alphonse de Liguori, *"la peste et la ruine de l'Eglise [en prétendant et voulant] que le Pasteur suprême puisse errer dans ses jugements en matière de foi."*

Nous invitons tous nos lecteurs à prier pour Mr l'abbé Rioult pour que le Saint-Esprit éclaire ce prêtre qui a eu le mérite, soulignons-le, de s'arracher aux griffes de la Fraternité saint Pie X.

Clément LECUYER

---

1 <http://www.catholique-sedevacantiste.com/pages/un-catholique-peut-il-assister-a-une-messe-una-cum-benoit-xvi-3068365.html>